Communiqué de presse

outremertelecom GROUPE

# L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE EN PASSE DE RETABLIR LA CONCURRENCE DANS LA ZONE OCEAN INDIEN

**Paris, le 23 septembre 2009** : Groupe Outremer Telecom (FR0010425587 – OMT), 1er opérateur alternatif dans les Départements et Régions d'Outre-mer, annonce que l'Autorité de la concurrence, qu'il avait saisi, a prononcé des mesures d'urgence à l'encontre de SRR (filiale de SFR).

Outremer Télécom reproche à SRR, dont la part de marché atteint entre 65% et 70% dans la zone Océan Indien, d'abuser de sa position dominante en pratiquant une différenciation tarifaire abusive entre les appels sur son réseau et les appels vers un autre réseau concurrent dans la quasi-totalité des offres proposées à ses clients.

Cette pratique discriminatoire crée des différenciations tarifaires qui ne sont pas justifiées par des coûts sous-jacents et empêche Outremer Telecom d'animer la concurrence sur les marchés des services de téléphonie mobile dans la zone Océan Indien.
En conséquence de quoi, L'Autorité de la concurrence a considéré nécessaire de prononcer des mesures d'urgence pour renforcer la concurrence sur cette zone.

Afin de mettre un terme à cette pratique, l'Autorité de la concurrence a demandé la fin de cette distorsion tarifaire. SRR devra donc proposer désormais à ses abonnés des offres qui ne discriminent pas selon le réseau, au plus grand bénéfice des consommateurs réunionnais et mahorais.

L'Autorité de la concurrence devrait rapidement rendre, sur ce sujet, sa décision au fond.

Jean-Michel Hégésippe, Président Directeur Général d'Outremer Telecom déclare : « *Cette décision est importante pour les habitants de l'Océan Indien et devrait favoriser encore notre développement dans cette zone. Elle vient récompenser les efforts que nous avons consentis pour faire reconnaître les pratiques anticoncurrentielles auxquelles nous sommes confrontés. Avec cette décision, les consommateurs auront toute latitude de choisir leur opérateur et de bénéficier de l'attractivité tarifaire et technologique de nos offres.* »

**Un opérateur intégré dans l'ensemble des ROM -** Fondé en 1986, le groupe Outremer Telecom s'est imposé dans les régions d'Outremer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Mayotte) comme le 1er opérateur alternatif de télécommunications capable de proposer une offre intégrée de téléphonie fixe et mobile et d'accès Internet, à l'attention des particuliers et des entreprises.

**Les clés du succès : un réseau en propre et une marque unique à forte notoriété, only -** Le groupe Outremer Telecom a développé son propre réseau de télécommunications qui lui permet aujourd'hui de se prévaloir d'un positionnement de challenger offensif et innovant sur un marché en forte croissance. La Société s'appuie sur une marque unique, only, qui bénéficie d'une très grande notoriété dans l'ensemble des régions d'Outremer et véhicule une image moderne de qualité et de proximité.

**Une stratégie de croissance sur un marché solide -** Le groupe Outremer Telecom entend conforter sa position de 1er opérateur alternatif dans les régions d'Outremer et poursuivre la forte croissance de ses abonnés Internet et mobile. Fort d'un marché potentiel important et capitalisant sur le succès de son offre en Guyane et aux Antilles, le groupe a étendu son activité mobile en fin d'année 2006 puis ses activités téléphonie fixe et Internet à Mayotte en février 2007 et son offre Mobile à La Réunion en avril 2007. Le groupe entend également développer la convergence de ses différentes offres, sa clientèle entreprise et proposer des services innovants grâce au caractère évolutif de son réseau.

**Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009 : 10 novembre 2009**

OMT LISTED NYSE EURONEXT

**Groupe Outremer Telecom**
Vincent Fabre
Directeur Administratif et Financier
Claire Richer
Directeur Marketing et Communication
investisseurs@outremer-telecom.fr

*New***Cap.**
Agence de Communication Financière
Simon-Laurent Zaks / Pierre Laurent
Tél. : 01 44 71 94 94
Fax : 01 44 71 94 90
outremer-telecom@newcap.fr